

REGLEMENT DU CRITERIUM HENNUYER 2019

1. Les fondements ...

- Le critérium de tennis hennuyer, avec l'agrément de l'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE TENNIS, organise différents critères pour Dames, Messieurs et doubles sous les auspices du comité régional selon les règlements de la F.R.B.T.
- La commission se compose de : Mmes COURTOIS Ariane, DUPONT Christiane, LALLEMANT Nicole ; MM FELTZ Michel, FRERE Jean, KOGELS Michel.

2. Convention :

Seuls les tournois organisés par les clubs signataires de la convention 2019 entreront en ligne de compte pour les classements des critères.

3. Catégories pour la saison 2019

Messieurs		Dames	
M1*	B-15.1 – A int	D1*	BO – A int
M2	B0 – B-15	D2	C15.5 – B+2/6
M3	C15.1 – B+2/6	D3	C30.3 – C30
M4	C15.5 – C15.2	D4	C30.6 – C30.4
M5	C30.3 – C30		
M6	C30.6 – C30.4		
Messieurs		Dames	
M35/1*	B0 – A int	D25/1	C15.5 – A int
M35//1	A – B0	D25/2	C30.3 – C30
M 35/2	C15.1 – B+2/6	D25/3	C30.6 – C30.4
M 35/3	C15.5 – C15.2		
M 35/4	C30.3 – C30	D35/1	C15.5 – A int
M 35/5	C30.6 – C30.4	D 35/2	C30.3 – C30
		D35/3	C30.6 – C30.4
M 45/1	C15.1 – A int		
M 45/2	C15.5 – C15.2		
M 45/3	C30.3 – C30	D45/1	C30.3 – C30
M 45/4	C30.6 – C30.4	D 45/2	C30.6 – C30.4
M 55/1	C15.5 – A int		
M 55/2	C30.3 – C30	*BELGIAN CIRCUIT	
M 55/3	C30.6 – C30.4		

- Tableau de qualification dans toutes les catégories en fonction du nombre de participant(e)s sauf pour la plus basse catégorie
- Seuls les joueurs avec les 2 plus hauts classements de chaque catégorie peuvent participer à la catégorie immédiatement supérieure à condition qu'ils jouent dans la leur lors de la même semaine et dans le même tournoi.
- INSCRIPTIONS POUR LE MERCREDI à minuit (sauf M1 et D1 pour le mardi à minuit).**

DOUBLE MESSIEURS		DOUBLE DAMES		DOUBLE MIXTE	
I	Max. 150 points	I	Max. 90 points	I	Max. 150 points
II	Max. 90 points	II	Max. 60 points	II	Max. 90 points
III	Max. 60 points	III	Max. 30 points	III	Max. 60 points
IV	Max. 30 points			IV	Max. 30 points

- Pour la programmation des heures des finales, priorité sera donnée au club ayant enregistré le plus d'inscrits dans la catégorie concernée. *Minimum 3 heures entre les 2 finales.*
- *** **TETES DE SERIE** : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci. (150 € d'amende au club pour non-respect de ce point).
- PRIX DES INSCRIPTIONS** aux tournois du critérium : minimum 8 € + 5 € maximum au 2^e tour en simple, 15 € balles comprises à chaque match, 15 € par paire en double.

- En cas de WO, le montant de 15 € est dû et la boîte de balles est à votre disposition au club pendant la durée du tournoi
- Les participants aux tournois doivent être libres le jour des finales.

4. Participation aux compétitions :

Tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine, comptant ou non pour le critérium et dans maximum quatre catégories.

5. W.O.

- Tout joueur inscrit dans un tournoi de simple, par téléphone ou par écrit ou www.aftnet.be, déclaré WO sera suspendu de toutes compétitions jusqu'à paiement de son inscription majorée de 3 € pour frais administratifs.
- Tout joueur déclaré WO ne prendra pas de points pour le classement du critérium dans ce tournoi et sera automatiquement scratché dans tous les tournois auxquels il participe la même semaine.
- Un supplément de 3 € sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance et confirmé son horaire sur www.aftnet.be et ce, pour son premier match.

6. Partenariat

Le critérium sera alimenté par les firmes commerciales et par la redevance de 6 % (en simple et en double).

7. Classement du critérium

- Les séries qui ne comprendront pas quatre inscriptions ou équipes effectives n'entreront pas en ligne de compte pour le classement du critérium.
- Pour les séries qui comprennent au moins huit inscriptions, les points seront attribués comme suit (classement individuel en doubles) :
 - battus en ¼ de finale : 4 points – battus en ½ finale : 6 points
 - battus en finale : 8 points – vainqueurs : 10 points

N.B. Les points ci-dessus seront multipliés par un coefficient qui sera obtenu de la manière suivante : aspect quantitatif pour les simples et les doubles

1) Aspect quantitatif :	moins de 16 inscrits : 0	de 16 à 31 inscrits : 0,2
	de 32 à 63 inscrits : 0,4	de 64 à 127 : 0,6
	à partir de 128 : 0,8	

- Pour les séries qui comprennent entre quatre et sept inscriptions ou équipes effectives, les points seront divisés par deux.

8. Organisation d'un Masters en simple et en doubles (coefficient 2) qui attribuera le même nombre de points qu'un tournoi normal. Ces points s'ajouteront aux huit meilleurs résultats.

9. En cas d'ex aequo au classement final, le joueur qui aura été le plus loin dans le Masters sera classé premier, puis le joueur ayant obtenu le plus de points dans un tournoi, puis le plus grand nombre de points dans un autre tournoi et ainsi de suite.

10. Une bonification de huit points sera attribuée dans sa catégorie au joueur ayant participé aux Championnats du Hainaut (dames et messieurs, dames 25, 35, 45 ans - messieurs 35 ans, 45 ans et 55 ans). Une bonification de huit points sera attribuée pour chaque joueur qui aura participé aux Championnats du Hainaut de doubles messieurs, mixtes et dames.

11. Nombre de prix attribués lors de la grande fête du Hainaut : 3 prix dans toutes les catégories aussi bien en simples qu'en doubles. Obligation d'avoir pris des points dans minimum cinq tournois et d'avoir joué effectivement le Masters pour être classé au critérium.

12. Organisation du Masters régional au **RTC NIMY**

Du 14 au 18 septembre 2019 pour les jeunes.

Du 20 septembre au 29 septembre 2019 pour les adultes.

- En simple, les huit premiers du classement participeront au Masters (réserve 9^{ème} et 10^{ème}, etc...).
- En doubles, les 16 premiers participeront au Masters en respectant les points de leur catégorie. Pour les doubles mixtes, les huit premières Dames et les huit premiers Messieurs participeront au Masters.
- Prix des inscriptions lors du Masters : 15 € par joueur (balles comprises appartenant au perdant).

13. Le tour final National du Critérium pour les simples aura lieu cette année au TENNISLAND REBECQ

- Tout joueur déclaré WO lors du tour final national ne pourra être sélectionné pour représenter la région au cours des deux années à venir.
- Participent au Critérium National, les vainqueurs des catégories Messieurs et Dames I, II, III, IV, Messieurs 35 ans Open et 45 ans Open.
- Un Masters National de doubles sera réservé aux vainqueurs du Masters en Doubles Dames 60 – 30, Doubles Messieurs 90 – 60 – 30 et Doubles Mixtes 90 – 60 – 30
- Il se déroulera au (**à confirmer**)

14. La centralisation des résultats sera assurée par Nicole LALLEMANT – Cité de Bellecourt, 300/84 – 7170 LA HESTRE

15. Les classements à jour paraîtront le mercredi dans « **L'AVENIR** », compte tenu de l'avancement des tournois et le vendredi sur le site internet du Hainaut : www.aft-hainaut.be.

16. Les réclamations justifiées seront acceptées jusqu'au 10 septembre 2019. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par le comité.

17. La remise des prix du critérium hennuyer aura lieu le samedi 16 novembre 2019 à l'Auditorium Abel DUBOIS, rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS.

18. Attribution du titre de champion(ne) du critérium (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : jeunes et adultes).

Trois prix seront attribués :

1^{er} prix : 300 € - 2^{ème} prix : 200 € - 3^{ème} prix : 100 €

Pour la Commission :

Présidente : Nicole LALLEMANT
Cité de Bellecourt, 300/84
7170 LA HESTRE
Tél : 0473/73.68.91

Approuvé par
Le Comité Régional du Hainaut
Secrétaire : A. Courtois

Président du Hainaut : J. DAUGE